Saint-Martin : l'homme qui posait avec le président, interpellé dimanche pour possession de stupéfiants

17/10/2018 à 17h54



«Emmanuel Macron l'avait exhorté à "arrêter les bêtises", le jeune braqueur pris en photo aux côtés du président à St Martin n'a pas suivi ses conseils. Il a été condamné hier à 8 mois de prison dont 4 avec sursis pour détention de #stupéfiants et rébellion.»
— LCI, 18 octobre 2018, 10h15

C'est une affaire qui fera certainement encore du bruit sur le plan national. Le jeune Reaulf. F plus connu sous le nom de Raul, qui était au centre d'une polémique avec la parution de sa photo avec le président Macron, a été interpellé dimanche pour possession de stupéfiants à Quartier d'Orléans. Il aurait tenté de prendre la fuite, selon nos informations, et se serait rebellé. Il sera présenté en comparution immédiate ce matin au tribunal correctionnel de Marigot.
Sans pouvoir déterminer avec certitude qu'il s'agit d'un lien direct, depuis le passage de président, de nombreux contrôles de gendarmerie sont effectués dans les résidences du territoire et notamment à Quartier d'Orléans sur réquisition judiciaire du procureur. Une réquisition qui permet aux forces de l'ordre de contrôler les biens, les véhicules et les personnes. Parallèlement, les gendarmes disposent également d'une réquisition permanente de la Semsamar pour rentrer dans

les lieux communs de son parc locatif.

Le 13 novembre dernier, les gendarmes procèdent à une série de contrôles à Grand Case dans le cadre d'une réquisition du procureur pour une opération visant à contrôler les armes et les stupéfiants. Un homme, un Dominiquais, est alors arrêté par les forces de gendarmerie qui aperçoivent rapidement le canon d'une arme à feu sous…

Dans un texte envoyé aux rédactions de Saint-Martin, trois députés Corse : Jean-Félix Acquaviva, Michel Castellani et Paul-André Colombani, adressent un message de soutien aux Saint-Martinois : «En notre qualité de députés de Corse, nous tenons à exprimer notre amitié et notre solidarité aux populations des Antilles et à leurs…

Le 30 septembre 2013, lors d'un contrôle au centre de tri de la Poste à Concordia par les agents des douanes, ils découvrent un colis de plus de 4 kg expédié le 26 septembre à destination de l'Australie. A l'intérieur, se trouve un autocuiseur et 9 sachets de cocaïne, pour un total d'un peu plus d'1 kg de drogue. Les recherches…

www.lepelican-journal.com

(Merci à Saskia)